



The Alberta Teachers' Association

Recommandations sur l'orientation relative au curriculum formulées en 2020 par le Comité consultatif sur le curriculum : Analyse de l'Alberta Teachers' Association (ATA)

Le texte qui suit présente les principaux éléments que souhaite souligner l'Alberta Teachers' Association (l'ATA) en réponse aux recommandations sur l'orientation relative au curriculum du Comité consultatif sur le curriculum du gouvernement albertain (rapport du 29 janvier 2020 : <https://open.alberta.ca/publications/comite-consultatif-sur-le-curriculum-recommandations>).

Les points soulignés ci-dessous sont organisés en fonction des quatre grands domaines dont traite le rapport du Comité, soit l'élaboration du curriculum, le contenu du curriculum, l'évaluation et l'ébauche du curriculum pour la maternelle à la quatrième année. Ces points intègrent les principes fondamentaux énoncés dans la déclaration relative au curriculum publiée par l'ATA en 2014 (www.teachers.ab.ca/News%20Room/ata%20news/Volume-48-2013-14/Number-14/Pages/ATA-declaration-of-key-principles.aspx - page en anglais).

Élaboration du curriculum

- **L'ATA soutient que les enseignants de l'Alberta doivent avoir le rôle principal en ce qui concerne l'élaboration des programmes d'études.** Les directives énoncées dans les recommandations n^{os} 6, 23 et 24 pourraient se révéler utiles, mais il faut se garder d'adopter une vision trop étroite du curriculum ou de l'adapter en fonction d'intérêts particuliers, ce qui priverait l'élève d'une expérience d'apprentissage marquée par l'ouverture et des perspectives variées. Les enseignants doivent pouvoir participer de manière significative à la finalisation du contenu du curriculum.
- **L'ATA soutient que la mise en œuvre du curriculum doit être correctement soutenue.** Veiller à ce que des ressources appropriées et adéquates soient disponibles dans des délais raisonnables, tant pour l'élaboration du curriculum que pour sa mise en œuvre (recommandations n^{os} 1.1, 1.2, 1.3), représente une démarche essentielle et positive. Une mise en œuvre réussie du curriculum nécessite une offre soutenue d'occasions de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants; ces derniers doivent également avoir accès à des ressources de haute qualité dont le contenu est d'actualité et adapté au contexte. Les enseignants de l'Alberta ont participé à l'élaboration, à la validation et à la mise à l'essai du curriculum avant sa mise en œuvre complète dans le passé, et ils souhaitent jouer ce rôle à l'avenir. Au sujet de la recommandation n^o 1.3, notons que les enseignants appuieraient l'élaboration d'une stratégie à long terme en matière d'élaboration et de renouvellement du curriculum.
- **L'offre de « cours à filière unique » (recommandation n^o 3) et l'élimination du cours de Carrière et vie (recommandation n^o 10) sont source de préoccupation, étant donné que ces mesures pourraient créer des classes encore plus nombreuses et complexes au secondaire deuxième cycle tout en réduisant le nombre d'enseignants certifiés qui appuient l'apprentissage des élèves (recommandations n^{os} 6, 23, 24).** Le système

d'éducation de la maternelle à la douzième année est actuellement soumis à des pressions importantes : les classes y sont de plus en plus nombreuses et complexes et les ressources et sources d'appui favorisant l'inclusion scolaire y font défaut. Les recommandations en question ne feraient qu'exacerber ces problèmes systémiques. Les conseils scolaires qui offrent des « cours à filière unique » le font généralement dans un contexte de programmes scolaires multiples et distincts. Il s'agit là d'une approche ayant pour effet de réduire le nombre de choix offerts à l'élève, car il se voit obligé de choisir très tôt dans une voie scolaire dans laquelle s'engager; le passage d'un programme à l'autre s'accompagne d'ailleurs de difficultés importantes. En ce qui a trait au contenu du curriculum relatif aux métiers spécialisés, le recours au modèle germanique doit faire l'objet d'un examen et d'une analyse en profondeur afin d'en envisager l'efficacité en contexte albertain. Plus particulièrement, l'Alberta doit éviter de créer un système d'éducation à deux vitesses qui désavantagerait certains élèves à titre individuel et possiblement certains groupes d'élèves. Notons que le système d'éducation canadien a été reconnu par l'OCDE pour sa contribution à la mobilité sociale et économique. Bien qu'il s'agisse d'un facteur déterminant, la réussite scolaire des élèves dépend généralement moins de leur statut socioéconomique au Canada que dans d'autres pays.

- **Chercher à rassembler les élèves du secondaire deuxième cycle dans des « cours à filière unique » (recommandation n° 3), mais recommander que le système soit divisé afin de créer une « structure double » (recommandation n° 9.1) dans l'objectif de mettre en valeur les métiers spécialisés représente une démarche confuse et contradictoire.** En ce qui concerne les parcours que peuvent suivre les élèves dans leur cheminement vers la réussite professionnelle et scolaire, l'ATA offre depuis une dizaine d'années son soutien à plusieurs écoles secondaires de deuxième cycle de l'Alberta qui ont ainsi pu procéder à un apprentissage exploratoire en collaboration avec des écoles secondaires de deuxième cycle finlandaises. En Finlande, les structures doubles sont bien établies et donnent lieu à des occasions d'apprentissage de premier ordre, mais cela se fait dans le cadre d'un système scolaire unifié. En effet, ces écoles et bien d'autres écoles secondaires de deuxième cycle de l'Alberta offrent déjà une variété de parcours favorisant tous la réussite des élèves, y compris des programmes qui facilitent l'accès aux métiers spécialisés. Concevoir le curriculum en fonction de filières uniques au deuxième cycle du secondaire limiterait les choix qui s'offrent aux élèves et rendrait plus ardu leur parcours vers la réussite. Alors que la structure actuelle laisse une place à la différenciation en fonction des besoins des élèves et leur permet de façonner une réussite à leur image, l'approche proposée risquerait d'accentuer l'inégalité des chances et des résultats. De plus, la viabilité d'une approche selon laquelle différents parcours seraient associés à différentes écoles reste à déterminer en ce qui concerne les régions rurales dont la population n'est pas suffisamment importante pour permettre la mise en place d'une variété de structures scolaires.
- **Il appartient aux enseignants de l'Alberta de guider les élèves vers la maîtrise du curriculum; il appartient au gouvernement et aux conseils scolaires de fournir les ressources et le soutien nécessaires pour appuyer les efforts des enseignants afin de créer de grandes écoles pour tous.** Il y a un manque de clarté dans le rapport du Comité quant à savoir qui financera et appuiera la croissance et le perfectionnement professionnel des enseignants (recommandation n° 2) durant la mise en œuvre du curriculum dans les écoles. De manière plus générale, par ses nombreuses mentions de la nécessité de faire appel aux connaissances de « spécialistes de la matière », le Comité consultatif démontre une certaine ignorance du fait qu'en plus d'enseigner le contenu, les enseignants enseignent... aux

élèves. Enseigner demande des compétences hautement spécialisées, et l'apport des enseignants est essentiel si le curriculum doit se métamorphoser d'une longue énumération d'objectifs d'apprentissage en un pilier solide capable de soutenir l'enseignement.

Contenu du curriculum

- **Le jugement professionnel des enseignants de l'Alberta semble être remis en question dans ce rapport, surtout en raison du désir d'examiner la certification, le perfectionnement professionnel et les programmes de formation des enseignants en ce qui touche le curriculum (recommandations n^{os} 16, 17.7, 23, 24).** Dans quelle mesure planifie-t-on de marginaliser davantage les enseignants en retirant leur autonomie en matière de perfectionnement professionnel? Le gouvernement envisage-t-il de permettre au personnel non breveté d'enseigner la matière prévue au curriculum? Ces recommandations vont-elles, dans la pratique, miner l'intégrité de la profession et porter atteinte aux normes d'excellence existantes dans le domaine de l'enseignement en Alberta? Obligera-t-on les enseignants à renouveler leur brevet d'enseignement de façon périodique, tel que le suggère l'expression « soutien continu aux enseignants » employée à la recommandation n^o 16? Les prémisses implicites sur lesquelles s'appuient ces recommandations restent à prouver. Où est donc la preuve que les enseignants ne sont pas en mesure d'enseigner la matière prévue au curriculum ou de se charger de l'évaluation?
- **L'ATA soutient que la contribution des entreprises peut être intéressante, mais que le curriculum doit se donner des finalités qui vont au-delà des objectifs économiques à court terme.** Les recommandations énoncent clairement et sans équivoque que l'acquisition de compétences associées au marché du travail, les métiers et les connaissances financières doivent faire l'objet d'une attention particulière au moment de concevoir tout nouveau contenu (recommandations n^{os} 8, 9, 10, 11). Cela indique que le gouvernement a l'intention de solliciter une plus grande participation du milieu des affaires et corporatif dans le but d'imposer des impératifs économiques lors de l'élaboration de futures versions du curriculum (recommandations n^{os} 11, 25). Le gouvernement doit garder à l'esprit que dans un contexte où l'économie évolue rapidement, les compétences qui semblent les plus recherchées aujourd'hui seront peut-être dépassées demain. Dans ce contexte, les intérêts des élèves et de la société sont mieux servis par un système d'éducation proposant un curriculum diversifié et stimulant qui inspire la curiosité et la créativité chez les élèves.
- **L'ATA soutient que le curriculum doit laisser une place à l'inclusion, à l'innovation locale et à l'adaptation.** La recommandation de développer au secondaire deuxième cycle un programme d'études en histoire du monde (recommandation n^o 14) doit être soumise au *Social Studies Specialist Council* de l'ATA afin qu'il l'étudie et émette un avis écrit à ce sujet. La relation qui existerait entre un programme d'études en histoire du monde et le programme d'études actuel en études sociales reste à clarifier. À cet égard, il faudra tenir compte du fait que les études sociales occupent une place importante dans le processus en vertu duquel les élèves deviennent des citoyens qui participent activement à la démocratie canadienne. D'un point de vue pratique, il est à noter que si la réussite d'un cours additionnel en histoire du monde en venait à faire partie des conditions d'obtention du diplôme, les élèves seraient contraints de renoncer à des cours qui correspondraient peut-être mieux à leurs champs d'intérêt et à leurs objectifs de carrière à long terme. De la même façon, les recommandations visant à donner une orientation plus restreinte au curriculum en mettant

davantage l'accent sur les résultats d'apprentissage en littératie et en numératie (recommandations n^{os} 21, 22) et à créer des outils d'évaluation normalisés en lien avec ces résultats d'apprentissage (recommandation n^o 17.2) doivent être étudiées plus en profondeur, notamment par le *Mathematics Specialist Council* et l'*English Language Arts Specialist Council*.

- **Il est préoccupant de constater que l'on semble croire que le « curriculum peut être offert de nombreuses manières au-delà du contexte de la salle de classe » (recommandations n^{os} 9, 9.2).** Les élèves qui font ce choix prennent déjà part à des « activités bénévoles » et apprennent déjà « dans un contexte reflétant les expériences vécues dans le monde réel », et ce, dans des écoles situées partout en Alberta. Rendre cette approche obligatoire et permettre à des personnes ne détenant pas un brevet d'enseigner la matière prévue au curriculum aurait des répercussions profondes. De plus, le comité consultatif fait preuve d'une certaine naïveté lorsqu'il avance que cette recommandation pourrait facilement être mise en œuvre. Le soutien à l'apprentissage hors campus demande une planification élaborée et des ressources considérables. Il faut s'assurer de la valeur éducative des expériences des élèves, vérifier que les personnes ne détenant pas un brevet d'enseignement qui ne sont pas des employés du conseil scolaire ont les compétences et aptitudes nécessaires pour assurer la supervision et l'instruction, garantir la protection des élèves contre toute possibilité d'exploitation et assurer la sécurité des élèves mineurs dans un environnement de travail. La logistique associée au transport des élèves et le maintien d'une communication efficace entre l'école et les organisations externes représentent des défis additionnels.
- **L'ATA convient que le système d'éducation de l'Alberta doit « veiller à ce que le curriculum reflète la diversité des élèves de l'Alberta » (recommandation n^o 13), mais souligne que les perspectives francophones sont absentes des recommandations, et ce, bien qu'elles aient été prises en compte par tous les groupes de travail sur le curriculum.** Les communautés francophones et leur histoire revêtent une importance certaine dans notre province et dans notre pays, ainsi que dans la vie de nos élèves. Il est important de leur réserver une place dans le curriculum provincial.

Évaluation

- **L'ATA soutient que la mesure et l'évaluation doivent cadrer avec le curriculum.** La mesure et l'évaluation sont, avant tout, la responsabilité de l'enseignant titulaire. Elles font partie intégrante de l'enseignement et doivent faire ressortir l'apprentissage des élèves tout en le renforçant. Il est important que la mesure et l'évaluation fassent appel à une variété de processus d'apprentissage et de compétences en plus de vérifier les connaissances relatives au contenu. Plus particulièrement, on doit limiter l'utilisation de tests normalisés et s'en servir surtout pour orienter la pratique de l'enseignement.
- **Les recommandations du Comité consultatif en matière d'évaluation sont généralement de nature régressive et ne reposent pas sur les pratiques exemplaires actuelles dans le domaine des sciences de l'apprentissage.** Les recommandations à ce sujet semblent motivées par le désir de réaliser des objectifs de nature partisane et de reléguer aux oubliettes le travail des précédents gouvernements des partis progressiste-conservateur et néodémocrate, qui ont pourtant mené des consultations élargies auprès d'enseignants et d'Albertains.
Parmi ces recommandations, citons notamment :

- la pondération différentielle des examens en vue du diplôme (recommandation n° 17.4);
- la diminution de l'importance accordée aux évaluations formatives (recommandation n° 17.6);
- l'introduction d'une approche préconisant des EAE obligatoires de la première à la cinquième année (recommandation n° 17.2).

Il est quelque peu étonnant que le Comité, qui tient tant à préparer les élèves au monde du travail, mette l'accent sur une utilisation plus répandue des tests normalisés alors que la nature même de ces tests est telle que l'expérience qu'en retirent les élèves n'a rien à voir avec le monde à l'extérieur de l'école. De nos jours, les entreprises ont tendance à valoriser la collaboration, l'inclusion, la prise de risques calculés et l'amélioration itérative. Les résultats de ces approches ne peuvent être mesurés à l'aide des tests normalisés conventionnels dont ils représentent la parfaite antithèse.

- **La recommandation visant la conception de rapports normalisés « sur les progrès et les résultats des élèves » (recommandation n° 17.6) est décrite de façon ambiguë et reste à clarifier.** Cette recommandation serait-elle un présage de l'adoption massive de bulletins normalisés à l'échelle provinciale? Outre le fait de miner l'autonomie des conseils scolaires, l'imposition d'un système de communication uniformisé pourrait limiter la pertinence et l'utilité des rapports produits. Par ailleurs, les méthodes d'analyse et de présentation qui semblent intéressantes et conviviales à première vue servent souvent à camoufler des éléments du contexte et des enjeux relatifs aux progrès et aux résultats des élèves.
- **Compte tenu de l'importance qu'elle accorde à la croissance et au perfectionnement professionnels, l'ATA convient que le renforcement, à l'échelle du système, des compétences des enseignants en matière d'évaluation (recommandation n° 17.7) représente une question essentielle à laquelle il faut consacrer ressources et soutien.** Il est important que l'objectif des enseignants au moment d'entreprendre une évaluation en classe ne soit pas de reproduire les résultats de tests normalisés. Ce type d'évaluation doit plutôt permettre aux enseignants de mesurer les progrès des élèves en ce qui a trait aux résultats d'apprentissage dont l'évaluation ne peut s'effectuer à l'aide des méthodes normalisées traditionnelles; de mettre l'accent sur des résultats particuliers pour ensuite adapter le contenu enseigné ainsi que leurs méthodes pédagogiques et le rythme de leur enseignement; de répondre en temps réel aux besoins d'apprentissage d'élèves individuels; et d'orienter leur pratique professionnelle.

Ébauche du curriculum pour la maternelle à la quatrième année (M à 4)

- Comme l'a souligné la ministre lors d'une conférence de presse tenue le 29 janvier 2020, le Comité consultatif sur le curriculum a conclu que l'ébauche du curriculum pour la maternelle à la quatrième année reposait sur de « bonnes bases » et qu'il présentait une structure « solide ». Les conclusions du Comité viennent infirmer des affirmations précédentes selon lesquelles l'ébauche du curriculum pour la maternelle à la quatrième année regorgeait de préjugés idéologiques et n'était bon que pour la déchiqueteuse. De plus, elles démontrent la justesse de l'approche préconisée par les gouvernements précédents, ceux-ci ayant invité l'ATA à collaborer avec eux au recrutement de centaines de titulaires de classe dans le but d'entreprendre la rédaction et la validation de la structure et du contenu du curriculum. Il est à espérer qu'à l'issue de cette étape du travail du Comité, le gouvernement provincial

procèdera dans les meilleurs délais à la diffusion de l'ébauche du curriculum pour la maternelle à la quatrième année à des fins de validation et de mise à l'essai.

- En ce qui concerne la matière prévue au curriculum, on insiste sur une vision plus étroite des résultats d'apprentissage de la maternelle à la quatrième année afin de cibler les connaissances fondamentales tout en simplifiant les objectifs et en réduisant leur nombre, et ce, dans le but de « revenir à l'essentiel » en littératie, en numératie et en histoire (recommandations n^{os} 14, 19, 21, 22, 23, 24). La priorité accordée à l'apprentissage des fondements et l'intégration d'activités de littératie et de numératie sont des composantes importantes de la version actuelle de l'ébauche du curriculum, tout comme l'étude d'événements historiques pertinents à notre mémoire collective. Restreindre davantage les résultats d'apprentissage faisant partie du curriculum irait à l'encontre des intérêts des élèves, puisque cela risquerait de nuire à la mission de l'éducation publique, qui est de permettre l'épanouissement global de l'enfant par l'étude et la pratique des beaux-arts et de l'éducation physique.
- Le fait de mettre dorénavant l'accent sur l'importance de « la base économique de l'Alberta caractérisée par une abondance de ressources naturelles et ce que cela signifie pour l'économie, les familles, les services et le gouvernement » (recommandation n^o 25) suggère vraisemblablement une orientation ou une perspective particulière à intégrer à l'ébauche d'un curriculum destiné à des enfants. Cela ne doit pas se faire au détriment de l'étude approfondie d'une variété de perspectives légitimes. Les enseignants suivent déjà les indications du *Guide de l'éducation*, qui fournit le protocole à suivre à l'heure actuelle pour aborder les questions controversées en classe.
- « Examiner l'efficacité de l'écriture cursive pour l'apprentissage des élèves » touche de près le développement de la motricité fine; des recherches plus approfondies sur le sujet pourraient s'avérer nécessaires. Des recherches en cours portant sur les effets du changement technologique accéléré au sein de la société ont distingué trois freins à l'automatisation : (1) les capacités de manipulation et de perception associées à la motricité fine, (2) l'intelligence créative et (3) l'intelligence sociale. La question du développement de la motricité fine grâce à l'écriture cursive ou par d'autres moyens intégrés au curriculum souligne l'importance de porter une attention particulière aux façons dont le nouveau curriculum de l'Alberta répondra aux besoins futurs de nos enfants et de nos jeunes.
- Il est tout à l'honneur du Comité consultatif sur le curriculum d'avoir compris qu'il faut veiller à maintenir la distinction entre curriculum et méthodes pédagogiques (recommandation n^o 20), même si l'exemple donné par le Comité (les « mathématiques par la découverte ») n'est pas pertinent étant donné que l'ébauche du curriculum n'en fait pas mention, pas plus qu'elle ne prescrit cette approche. Il est essentiel de respecter le jugement professionnel des enseignants en ce qui concerne la conception et les processus pédagogiques, surtout si l'enseignant doit disposer des outils et de la latitude nécessaires pour différencier son enseignement afin de répondre aux besoins de chaque élève. Au fond, le curriculum doit porter sur la matière à enseigner et non sur les méthodes permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage qui en font partie.